LE CAMPUS IMMO2

PROGRAMME DE FORMATION

N° enregistrement 11755914875 - Ne vaut pas agrément de l'Etat.

Comprendre les enjeux et exploiter les nouveaux dispositifs prévus par la loi Climat et Résilience

Format: Formation 100% en ligne certifiée loi ALUR

Date de diffusion: 01/06/2022

Durée totale estimée: 1h00

Métier(s): Gestion locative

Catégorie(s): Gestion locative

PRE-REQUIS - Aucun

PUBLIC CONCERNÉ

- Agent immobilier
- Agent commercial indépendant
- Dirigeant de réseau immobilier
- Dirigeant d'agence immobilière

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les principaux dispositifs de la loi Climat et leurs impacts sur votre métier
- Maîtriser les principes d’opposabilité prévus par la loi
- Connaître les obligations d'affichage
- Savoir reconnaître les situations qui peuvent conduire au gel des loyers
- Comprendre l'intégration aux critères de décence et ses implications
- Mettre en place des process pour respecter le calendrier loi Climat

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formations 100 % en ligne en accès illimité 24 h/24 et 7 j/7.
- Exercices pratiques sous différentes formes (jeux de rôles, quiz, cas pratiques etc...)
- Assistance technique disponible du lundi au vendredi de 9h à 19h (heure France métropolitaine) par email, téléphone et chat instantané (hotline).
- Echanges pédagogiques avec nos formateurs (réponse sous 48h, jours ouvrés par messagerie asynchrone)
- Organisation de webinaires mensuels suivi de sessions d’échanges en live avec nos formateurs.

MODALITÉS D’EVALUATION

- Quiz de fin de formation pour valider des acquisitions des connaissances. Il faut avoir obtenu un score d’au moins 70% pour valider la formation.

VALIDATION DE NOS FORMATIONS

- Délivrance d’un certificat de réalisation de la formation une fois cette dernière terminée (sur demande au support client).
- Délivrance d’une attestation de formation certifiée loi ALUR et d’un relevé de connexions pour justifier des heures effectuées.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 - Introduction

- Vidéo - introduction

Module 2 - Opposabilité et critères de décence

- Vidéo - Opposabilité, obligations d'affichage et gel des loyers
- Vidéo - L'intégration aux critères de décence

Module 3 - Dispositions à connaître

- Texte - Les dispositions secondaires à connaître

Module 4 - Un exercice DPE

- Vidéo - Exercice : Décryptez ce DPE

Module 5 - Questions, réponses & conclusion

- Vidéo - Questions réponses avec Vincent Lecamus
- Vidéo - Comment s'y prendre ?
- Vidéo - Questions réponses avec Vincent Lecamus
- Vidéo - Conclusion

Module 6 - Finalisez votre formation

- Quiz - Quiz de fin de formation
- Formulaire de satisfaction - Évaluation de la formation à chaud
- Document - Corrigé du quiz de fin de formation

FORMATEUR.RICE(S)

Fabienne Pelissou-Teissie - *Formatrice en CONSTRUCTION & DROIT IMMOBILIER*

Fabienne est notre experte juridique sur les sujets de la non-discrimination et de la déontologie. Gérante de plusieurs agences depuis près de 20 ans, elle possède également une solide expérience en gestion locative. Elle est par ailleurs formatrice sur ce sujet depuis 14 ans.

📩 fabienne.pelissou@gmail.com

INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE

⭐ **Satisfaction client: 4,8 / 5**

🧑‍🎓 **Nombre de personnes ayant suivi la formation: 9**

TARIF(S)

Cette formation peut être souscrite à l'unité (199€ HT) ou bien via nos packages de formation de 7h (499€ HT) ou 14h (799€ HT). Nous proposons également plusieurs abonnements pour accéder en illimité à nos formations.

Pour en savoir plus, sur nos offres et tarifs vous pouvez consulter la page suivante: https://lecampus.immo2.pro/pages/tarifs-forfaits

ACCESSIBILITE DE NOS FORMATIONS

L'accessibilité varie selon le type d'offre souscrite:

- Accès pendant 1 an lorsque la formation a été souscrite à l'unité ou dans le cadre d'un abonnement illimité.
- Accès pendant 6 mois lorsque la formation a été souscrite dans le cadre d'un package 14h
- Accès pendant 3 mois lorsque la formation a été souscrite dans le cadre d'un package 7h

---

FINANCEMENT(S)

Il existe plusieurs solutions de financement selon votre profil.

- **Si vous êtes salarié** : vous pouvez bénéficier jusqu'à 100% de prise en charge par l'OPCO EP, dans la limite du plafond annuel fixé par l'OPCO EP.
- **Si vous êtes dirigeant non salarié ou agent commercial indépendant :** vous pouvez bénéficier jusqu'à 100% de prise en charge par l'AGEFICE et par le FIF PL dans la limite du plafond annuel fixé par l'organisme financeur.
- **Si vous êtes inscrit à Pôle emploi :** il est possible d'obtenir des financements par Pôle Emploi sous certaines conditions et selon les profils (demandeur d'emploi, salarié, indépendant).

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

L'inscription aux formations Le Campus se déroule en 3 étapes et peut se faire à tout moment.

1/ Prise de rendez-vous avec l'un.e des membres de notre équipe commerciale afin d'établir vos besoins exacts de formation.

Pour contacter notre **équipe commerciale**:

📞 +33 (0)1 76 38 10 09

📩 sophie@moobz.fr

Pour en savoir plus sur notre accessibilité handicap, veuillez contacter **Vincent Lecamus**:

📞 +33 (0)7 81 97 19 74

📩 vlecamus@moobz.fr

2/ Validation de l'offre de formation par l'acceptation du devis et la signature du contrat de formation

3/ Le règlement des frais de formation (ou preuve du futur règlement).

DÉLAIS D'ACCÈS

Une fois votre inscription validée, vos identifiants vous seront transmis par email vous permettant d'accéder à notre plateforme en ligne sous 24h.